

DU PRÉFET D'ALGER AU COMMISSAIRE DE POLICE DE K.. «L'enquête entreprise n'a pas permis...

faire un geste lors du 10 septembre, geste auquel seraient associés les mem-bres de la Communauté.

Un témoignage étranger

On reparle alors de la fameuse phrase sur «la place de choix dans la Communauté » qui, selon les paroles prononcées par le général de Gaulle il y a plusieurs mois, serait réservée à l'Algérie. Il est bien évident que dans la mesure où l'Algérie adhérerait sous une forme ou sous une autre à la Communauté, celle-ci se trouverait considérablement renforcée.

rea la Communante, cene-ei se frouverait considérablement renforcée.

Les Algériens ont conscience de l'atout qu'ils donneraient ainsi à la France et sont tièdes ou partagés. Cependant, il s'agit encore ici plus d'une que stion de climat psychologique que de définition de mots. Il n'est pas nintèressant de noter à ce propos que le correspondant du « New York Times », qui revient de Kabylie et qui se trouve à mes côtés en ce moment à Tunis, a enregistré plusieurs réponses positives d'officiers supérieurs lorsqu'il leur a demandé : « Si de Gaulle proposait à l'Algérie d'entrer dans la Communanté, que feriezvous ? » Les officiers français de Kabylie ont répondu à Tom Brady: « Nons serions d'accord avec de Gaulle. »

Tout cela ne peut être que « rumeurs

Autroce and the peut être que « rumeurs habituelles de septembre », et la guerre continue dans des conditions atroces. Mais chaque fois qu'il y a un peu d'espoir, n'est-ce pas un devoir de l'encourager, de le mettre en valeur et de faire en sorte qu'il permette de sortir de l'impasse ?

ALGÉRIE

Le Cahier vert

« Où mari?... Où est frère?... Où est fils?... » Françoise Giroud ouvre un cahier d'écolier.

« Il est de plus en plus cif-ficile de savoir et surtout de dire la vérité tant la peur paralyse les victimes et les témoins. »

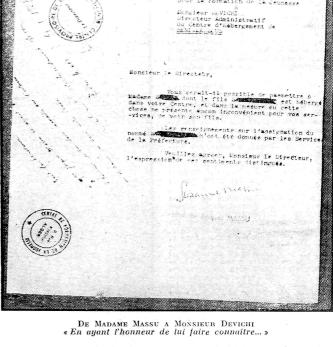
(Sirius: « Le Monde », 25 août 1959.)

C'EST un cahier vert d'écolier. Chaque page de droite est nu-mérotée, de 1 à 83.

Sur les pages de gauche sont agra-fés ou collés des photos d'identité, des lettres, des documents divers — feuilles de paye, certificats médicaux — des papiers officiels.

Ce cahier, c'est celui que deux avo-cats parisiens, M° Vergès et M° Za-vrian, ont rempli en quelques heures alors qu'ils se trouvaient à Alger pour assister deux de leurs clients.

En feuilletant les pages de droite, on est d'abord saisi par un sentiment de lassitude. En tête de chaque feuil-let se trouve le nom d'une femme, celle qui s'est présentée devant les avocats et qui a tendu, pour se faire



ALGER LE 25 JAMVIER 1958

SSOCIATION POUR LA

JEUNESSE P. RUE KOXCHLIN 9
ALGER
161 20 50

comprendre, un bout de papier, une lettre. Il n'y a donc plus que des femmes à Alger?

En dessous, le nom d'un homme, son âge, sa profession, et la mention: « Disparu le... ». « Arrêté le... ». « Enlevé le... ». « Enlevé, Mohamed A..., menuisier, 47 ans, 5 enfants. Arrêté, Ali B..., employé aux halles centrales, 33 ans, 4 enfants. Disparu, Omar C..., boulanger, 47 ans, 3 enfants.

C'est une interminable litanie.
Etaient-ils tous membres du F.L.N.,

C'est une interminable filante.
Etaient-ils tous membres du F.L.N.,
le médecin, l'imprimeur, le chauffeur,
l'employé d'assurances, le confiseur,
le bijoutier, l'infirmier, le commerçant, l'employé aux chaussures Bata,
le comptable, l'employé chez Hachette,
l'employé chez Otis, le receveur de
tramway?...

S'ils no l'étaient pas c'est horrible.

S'ils ne l'étaient pas, c'est horrible. Un peu bête aussi. Chacun de ces hommes, ou presque, a plusieurs en-fants. Des enfants qui se souvien-

S'ils l'étaient, c'est effarant, cette moisson de noms récoltés en quelques heures par des avocats qui ne la recherchaient pas et que des femmes plus hardies que d'autres, et informées on ne sait comment de leur présence dans un hôtel de la ville, sont venues assaillir.

Les pauvres histoires qu'elles ont voulu raconter « au monsieur de Paris » ne font et ne feront l'objet d'aucune plainte, d'aucun procès. Il n'y aura ni juge, ni instruction, ni accusé, ni témoin.

La Croix-Rouge Internationale en sera informée. Le Comité Maurice Au-din aussi. C'est tout. Et peut-être le général de Gaulle, s'il a parfois le temps de lire « L'Express ». Sinon...

Tous les hommes dont le Cahier Vert égrène les noms ont été arrêtés un jour, une nuit, chez eux ou au cours d'une rafle. Quelques-uns ont pu don-ner une fois de leurs nouvelles, accu-ser réception d'un colis. Puis, plus rien. Parfois depuis plus de deux ans.

Une année écoulée

Où sont-ils? C'est ce que ces femmes, obstinément, demandent. L'une cherche son mari, l'autre son frère, la troisième son fils. Quelques-unes se sont adressées aux autorités officielles. Elles ont commencé par erre autour des villas trop fameuses d'où s'échappent parfois des cris, des hurlements; puis elles ont couru d'une prison à l'autre, d'un camp à l'autre,

d'un hôpital à l'autre. En vain, Alors, elles ont écrit d'une grosse écriture enfantine, malhabile. Une amie, une voisine les a aidées lorsqu'elles ne savaient pas le français.

Le cahier vert contient les copies de ces lettres. Il contient aussi les ré-ponses que parfois elles ont reçues. Car il est courant qu'on leur réponde, très poliment.

C'est Mme Massu qui répond, le 3 juillet 1958, à la femme d'un mé-decin enlevé le 4 mars 1957 :

« J'ai bien reçu votre lettre. Je vais faire aussitôt la de-mande d'enquête en vue de re-trouver la trace de votre mari le nommé A... M...

« Je vous tiendrai au cou-rant aussitôt qu'une réponse me sera donnée et vous prie d'agréer, Madame, mes saluta-tions distinguées.

Signé : MADAME JACQUES

« Signe : MADAME JACQUES MASSU. » La lettre est tapée à la machine. A gauche, en haut, un en-tête : Asso-ciation pour la formation de la jeu-

Une nouvelle année s'est écorlée.

One nouvelle année s'est écourée. Mme A., M., ne sait toujours pas ce qu'est devenu son mari. C'est le général Massu qui répond, le 14 mai 1958, à Mme B., A., femme d'un chauffeur employé chez une Eu-ropéenne, arrêté par les Bérets Bleus :

ropéenne, arrêté par les Bérets Bleus :

« En réponse à votre lettre
du 26-4-58, j'ai l'honneur de
vous faire savoir que votre
mari, M. B... A..., appréhendé
par les forces de l'ordre le 1"
juin 1957, a été reliché des le
7 juin 1957 après vérification
et n'a pas été arrêté à nouveau
depuis cette date. »

Mais la femme est tenace. Ou bien
elle ne veut pas comprendre ?

Elle s'obstine et écrit au général
Salan le 25 août. Et le 14 novembre
1958, le général Salan lui répond :

« J'ai l'honneur de vous faire

« l'ai l'honneur de vous faire connaître que les recherches en vne de retrouver votre mari n'ont donné aucun résultat. Celui-ci ne figure pas au fichier et n'est pas connu des éléments du secteur.

secteur.

« Néanmoins les recherches continuent et je ne manquerai pas de vous tenir informée des renseignements qui pourraient me parvenir dans l'avenir.

« Veuillez agréer, Madame, Pexpression de mes hommages. »

TRÉSOR BONS

rous qui avez des disponibilités

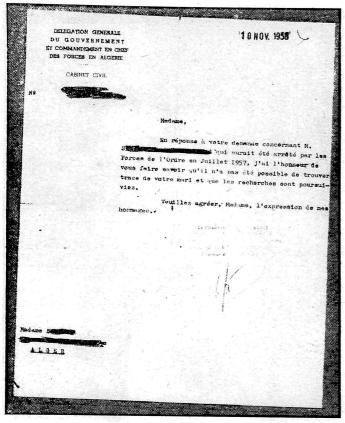
et désirez effectuer un placement commode et avantageux VOUS AVEZ LE CHOIX :

BONS A 1 ET 2 ANS

BONS A INTERET PROGRESSIF

UN RENDEMENT IMPORTANT

UNE PARFAITE LIQUIDITE



Du général Salan a Mme S... « Veuillez agréer, madame... »

Un an s'est encore écoulé. Qui dira jamais à Mme B., A., ce qu'est de-venu son mari ? Qui a le pouvoir de s'en informer exactement ?

Un receveur de la R.S.T.A., 48 ans, 7 enfants, a été arrêté, le 23 mars 1957, dans sa voiture, par les Bérets Rouges. Depuis, aucune nouvelle. Mais sa voiture, une Aronde, circule dans Alger où sa femme l'a vue à plusieurs reprises conduite par le lieutenant H...

Alors elle a écrit. Au général Massu. A Mme Massu. Elle, elle n'a pas eu de réponse.

Elle fait peut-être une erreur au sujet de la voiture ? Amar B... a été arrêté le 4 juin 1957 par la DST.

Dix-huit huit mois plus tard, c'est le colonel Godard qui écrit à sa mère pour lui indiquer que des recherches ont été prescrites pour retrouver son fils et qu'elle sera informée en cas de succès.

Sept mois se sont encore écoulés. Mme B... attend.

Omar D... a été arrêté avec son frère Mohamed et conduit à la ca-serne de Fort-l'Empereur. Puis il a

C'est le colonel commandant la ca-serne qui répond au père d'Omar, cordonnier, une lettre manuscrite où il écrit :

it:

a Bien que commandant de la caserne de Fort-l'Empereur, je n'ai aucune indication sur la destination des personnes qui y ont séjourné. Je n'ai jamais eu aucune responsabilité dans la répression. Mes locaux étaient simplement mis à la disposition des responsables du maintien de l'ordre. Cependant, je prends toutes dispositions pour que vous agez satisfaction en ce qui concerne le lieu de détention de votre fils, au cas où celui-ci sevotre fils, au cas où celui-ci se-rait détenu. »

Celui-ci ne doit pas être détenu puisque son père n'en a plus jamais entendu parler. Mais alors, où est-il ?

En marge d'une lettre

C'est le général de corps d'armée Allard qui répond à Mme Vve G..., dont le fils, chauffeur de taxi, a été emmené par les paras :

« l'ai l'honneur de vous faire connaître que les enquêtes ef-fectuées n'ont pas permis de trouver trace de l'arrestation de votre fils... »

C'est encore le général Salan qui répond à la femme de S... S..., confi-seur, arrêté par les Bérets Rouges :

« J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il n'a pas été possible de trouver trace de votre mari et que les recherches sont pour-suivies... »

C'est encore le général Massu qui répond au petit-fils de M. T..., com-merçant, arrêté par les Bérets Rou-

« L'ai le regret de vous faire savoir qu'une nouvelle enquête en vue de retrouver trace de votre grand-père est demeurée sans résultat... »

Les originaux de toutes ces lettres sont agrafés dans le Cahier Vert. Ah! il y a aussi celle-là, en date du 29 janvier 1958.

Elle est ainsi libellée :

« Madame Massu, présidente de l'Association pour la Formation de la Jeunesse

Monsieur Devichi,

Directeur administratif du Centre d'hébergement de Beni-Messous.

Monsieur le directeur,

Monsieur le directeur,

Vous serait-il possible de permettre à Mme S... dont le fils

K... S... est hébergé dans votre
centre, et dans la mesure où
cette chose ne présente aucun
inconvénient pour vos services,
de voir son fils ?

Les renseignements sur l'assignation du nommé K... S...
m'ont été donnés par les services de la Préfecture...»

K... S... a 19 ans. Sa mère a
apporté la lettre elle-même au
camp, et elle a eu un grand espoir quand Mme Massu lui a
dit : « Nous savons où il est.
Vous allez le voir. »

Mais en marge de la lettre il
y a, manuscrite, cette mention ;
« Soif fait retour à Mme Jacques Massu, en ayant l'honneur
de lui faire connaître que l'intéressé ne se trouve pas dans
notre centre. Sentiments respectueusement dévonés.

Beni-Messous, le 31-1-58.

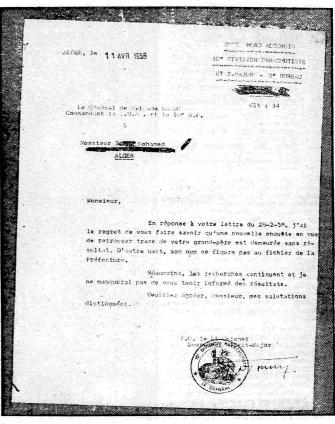
Signé : Le Directeur. »

Signé : Le Directeur. »

Mme S... n'a jamais su ce qu'était devenu son fils. Depuis dix-huit mois, elle attend. Où peut-elle s'adresser maintenant?

Voilà ce que contient le Cahier

Plus un imprimé ainsi conçu :



Du général Massu a M. T... «Je ne manquerai pas de... »

POLICE GENERALE Objet : Recherches dans l'in-térêt des familles. M...

M... a sollicité l'intervention adminisnistrative en vue de retrouver...
Je vous prie de vouloir bien
faire connaître à... pétitionnaire
que l'enquête entreprise à cet
effet n'a pas permis à ce jour de
retrouver la trace d... disparu...
Les feuilles sont prêtes par piles.
Il suffit de remplir les blancs et de
les envoyer au commissaire de police
saisi par la famille du ou de la disparue, qui se charge de transmettre.
C'est cet imprimé que Mme K...,
entre autres, a reçu le 14 janvier 1988.
Son mari, sapeur-pompier, avait été
dente.

arrete le 19 fevrier de l'année précédente.

Tous ces hommes, le bijoutier, et le confiseur, et le fils du cordonnier, et le chauffeur, et le comptable, et l'infirmier, et le marchand de légumes, sont — peut-être — dangereux. Mais où sont-ils ?

Tous ces hommes méritent — peut-être — d'être incarcérés, jugés, condamnés, exécutés. Mais où sont-ils ?
Sur quel ordre les a-t-on arrêtés ?
Pour les emmener où ?
Le général n'en sait rien. Le préfet non plus. La générale n'est pas au courant. Le colonel non plus.

Un haut-fonctionnaire évalue à 6.000 les « disparitions » qui ont eu lieu à Alger-ville sculement. Il y en a peut-être plus.

Le avocete parisions qui ent été.

peut-etre moins. 11 y en a peut-etre plus.

Les avocats parisiens qui ont été assaillis par les femmes d'Alger ont pu, en revanche, voir :

A la prison de Maison-Carrée,
 Mohamed Khenisti, l'ex-président de l'Union des Etudiants algériens
 « UGEMA » arrêté à Montpellier sur la demande du parquet militaire d'Alger (qui se déclare aujourd'hui incompétent).

A la même prison, dans le quartier des femmes, Djamila Bouhired.
 Au camp de Maréchal, camp de mineurs où sont rassemblés 580 adolescents, le frère de Djamila, Liess Bouhired, 17 ans.

● A l'hôpital Mustapha où il est soigné, Amar Ouzegane, co-inculpé du leader syndicaliste Aïssat Idir (qui fut, on s'en souvient, acquitté par le tribunal militaire et qui est mort, quelques mois plus tard, de brûlures, à l'hôpital Maillot).

Le 14 août au soir

Amar Ouzegane a été hospitalisé à la suite d'un coma diabétique. Le dia-

bète lui a fait perdre l'usage de son œil droit et la moitié de ses dents. Sa conclusion, en apprenant la mort

d'Aïssat Idir :

« Moi, j'ai eu la chance d'avoir été condamné. » A la Délégation générale du gou-vernement, on avait également ac-cordé aux avocats l'autorisation de voir le capitaine Saïdi Saddok, au camp de Douéra.

L'autorisation était valable pour le samedi 15 août, au matin.

samed 15 aout, au matin.

Le capitaine Saddok est cet ancien officier de l'armée française, père de 4 enfants, arrêté à minuit le 2 août 1957 dans la ferme qu'il exploitait depuis cinq ans, par un commando de trente hommes qui ont détruit bâtiments et récoltes.

de trente hommes qui ont détruit bâtiments et récoltes.

Emmené à la villa Nador, à Alger, il fut interrogé pendant dix-huit jours sur la provenance d'un fusil mitrail-leur découvert dans sa salle de bains, et dont il n'a jamais cessé de déclarer que l'arme, inconnue de lui, avait été introduite dans sa maison par ceux qui venaient l'arrêter. Mais il n'a peutêtre pas dit la vérité?

Condamné le 7 janvier 1958 pour détention d'armes à un an de prison ferme par le tribunal correctionnel, il a accompli sa peine. Puis, à la levée d'écrou, le 22 août 1958, il a été assigné à résidence au camp de Béni-Messous, transféré à Saint-Leu, puis à Bossuet, enfin au camp de Douéra.

Engagé volontaire en 1914, blessé à Verdun en 1916, sur le front de l'Aisne en 1940, prisonnier pendant-cinq ans en Allemagne, invalide à 70 %, Saïdi Saddok est titulaire de la Légion d'honneur et de la croix de guerre avec cinq citations.

Après le 13 mai, il a cru que quel-que chose allait changer. Alors, il a attendu. Et puis, le 22 décembre, il a écrit au général de Gaulle pour lui renvoyer ses décorations « gagnées sur les champs de bataille dans les rangs de l'armée française où j'ai servi trente-qualre ans. »

It n'a pas encore reçu de réponse.
Saïdi Saddok a déposé, dès août
1957, une plainte en sévices et pillages contre le capitaine et le sous-lieutenant qui l'ont arrêté.

Depuis, le sous-lieutenant est devenu député. Il s'appelle Lagaillarde.
Le samedi 15 aout, Saïdi Saddok
devait vôir son avocat pour la première fois depuis qu'il a été assigné
à résidence.

Mais le 14 août au soir, Mª Jacques
Vergès a été expulsé d'Alger.

F. G.